



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature à Madame Béragère SLOCINSKI, Directrice des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-22 et R.2122-8 relatifs aux délégations de signature accordées par le Maire à certains fonctionnaires municipaux,

vu le décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour application de l'article 1316-4 du code civil et relatif à la signature électronique,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire,

considérant que la délégation de signature à un personnel de l'administration pour certaines actes liés à l'exécution des marchés et des accords-cadres participe à la souplesse et à la réactivité nécessaires à l'action communale,

ARRETE

ARTICLE 1 : DONNE, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature associées à Madame Béragère SLOCINSKI, Directrice des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

ARTICLE 2 : PRECISE que la délégation de signature est accordée pour certains actes liés à l'exécution des marchés et des accords-cadres :

- les actes de sous-traitance et leur notification ;
- les courriers de reconduction et de non-reconduction, ainsi que leur notification.

ARTICLE 3 : PRECISE que la présente délégation est liée à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elle se rattache, qu'elle subsistera tant qu'elle ne sera pas abrogée ou rapportée, et qu'elle prendra fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- aux intéressés pour notification.

FAIT EN MAIRIE, - 4 JUIL. 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE - 4 JUIL. 2025
RECU EN PREFECTURE
LE - 4 JUIL. 2025
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE - 4 JUIL. 2025

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOUYSSOU

